

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité Social et Economique du 19 Mars 2024

<u>NOM</u>	<u>PRESENT(E)</u>	<u>EXCUSE (E)</u>
Laurent CHAPUS (Président)	X	
Laurene MUNIER (RRH - Invitée)	X	
Xavier FAUTRE (Responsable exploitation - Invité)	X	
Sarah PROST (Chargée de missions RH)		X
Annick LEY (Titulaire)	X	
Thierry PERRON (Titulaire)	X	
Isabelle GASC (Titulaire)		X
Stéphane FUSARO (Titulaire)	X	
Olivier STEINER (Titulaire)	X	
Christelle BAUDOUIN (Titulaire)	X	
Christian KERVADEC (Titulaire)		X
HINDERHOLTZ Gwendoline (Suppléant)	X	
BEY Annabelle (Suppléant)		X
BOURGEOIS Clément (Suppléant)		X
YVOIS Robin (Suppléant)		X
PIARULLI Joseph (Suppléant)		X
ENRIETTO Hervé (Suppléant)	X	
BATISTA Cristina (Suppléant)		X

Début de séance : 9h30

Les membres du CSE approuvent le procès-verbal du 06.02.2024 à l'unanimité après l'ajout d'un complément d'information à la question 3.

Informations direction :

1. Point activité Commerciale

- Appels d'offre :

Rien pour le moment.

- Tourisme/Occasionnel :

CA en €		Réel 19	Réel 22	Budget 23	Réel 23	Ecart Réel 23 vs B23
OCV70	Réemploi non programmé	-	36 020 €	40 744 €	94 279 €	53 535 €
OCV80	Réemploi programmé	1 579 650 €	125 914 €	127 299 €	94 775 €	- 32 524 €
OCV90	Réemploi SNCF	16 577 €	84 585 €	66 276 €	243 275 €	176 999 €
TOU10	Tourisme	54 119 €	1 276 816 €	1 211 628 €	1 526 902 €	315 274 €
TOTAL	TOTAL	1 650 346 €	1 523 335 €	1 445 947 €	1 961 346 €	515 399 €

Les faits Marquants 2023

1/ Activité Forte sur le remplacement de train SNCF (Activité Non pérenne dans le temps)

2/ Augmentation des prix en 2022 et 2023.

3/ Reprise de l'activité Tourisme

Cumul à fin 2	Réel	B24	Réel vs. B24	En %
Hors réemploi SNCF	237 975 €	211 100 €	26 875 €	13%
Réemploi SNCF	42 638 €	15 456 €	27 182 €	176%
Global	280 613 €	226 556 €	54 057 €	24%

Effet Réemploi SNCF + Facturation

2. Point sur les effectifs

- Départs CDI en Février 2024 :

- BARNOU Nora, 11/02/2024, Convention de mobilité
- MARCHAND Vincent, 11/02/2024, Convention de mobilité
- MILLOT Marc, 11/02/2024, Convention de mobilité
- PIARULLI Joseph, 11/02/2024, Convention de mobilité

- Pas d'arrivée CDI en Février 2024

- CDD en cours :

Nom	Prénom	Type Contrat	Emploi occupé
NKOMBO MILEBE	Reussite Bebero	CDD Contrat Apprentissage	ALTERNANT HSE
KLEINE	Yann	CDD Contrat Apprentissage	APPRENTI CARROSSIER-PEINTRE
EL OTMANI	Mouhcine	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
MICHELIN	Franck	CDD Remplacement	Conducteur 115V
VALLE	Xavier	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
FARKOUS	Abdellah	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
DRISSI EL BOUZAIDI	Karim	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
BASSARD	Francis	CDD Remplacement	Conducteur 115V
WAKRIM	Rachid	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
BERNARD	Christophe	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR

- Recrutements en cours :

- Responsable d'Exploitation
- Conducteur Receveur
- Mécanicien

3. Information Consultation sur les annexes du Règlement Intérieur du CSE

L'annexe 2 sur les conditions d'attributions des bons d'achats de fin d'année ont été élargies.

Les conditions d'éligibilités sont dorénavant :

- Être présent dans l'entreprise au 15 novembre de l'année en cours
- Pour un / des CDD de 0 à 3 mois (au cumul) : 0 €
- Pour un / des CDD de 3 à 6 mois : 20€
- Pour un / des CDD de 6 à 12 mois (au cumul) : 40 €
- Pour un / des CDD de + de 12 mois (au cumul) : 80 €
- Pour un CDI de 0 à 3 mois : 20 €
- Pour un CDI de 3 à 6 mois : 40€
- Pour un CDI plus de 6 mois : 80 €

L'ancienneté est conservée lors d'un transfert groupe et non lors de la reprise d'un marché.

4. Vote pour le choix des meubles de la cuisine

La Direction présente aux membres du CSE le projet finalisé de rénovation du coin cuisine dans la salle de pause.

Suite à la validation à l'unanimité du projet, la commande des meubles est finalisée.

5. Point sur la validité des dates du permis de conduire

Comme mentionné dans les contrats de travail, la Direction rappelle qu'il appartient au conducteur de veiller à la validation de son permis de conduire et à son renouvellement dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Une procédure « info renouvellement » sera mise en place :

- un mois avant la date d'échéance un rappel sera envoyé au conducteur
- une semaine avant la fin de validité du permis, une confirmation de RDV permis sera demandée
- dès réception de l'accusé réception de la demande de permis, le conducteur devra en transmettre à

l'exploitation une copie

Si aucune réponse n'est donnée de la part du conducteur, et qu'aucune demande de permis n'est faite, celui-ci sera mis en absence non rémunérée.

La Direction va également se renseigner si lors des départs à l'étranger, les documents papiers sont valables.

Questions des membres du CSE :

Maintenance :

- 6. Lors du contrôle des équipements des véhicules Divia serait-il possible d'y associer le niveau de confort des sièges conducteurs ?**

La Direction informe que le point sur chaque véhicule a déjà été effectué. Cependant, elle prendra en compte cette dernière demande et l'étudiera au cas par cas.

- 7. Lors de la réunion de février, nous vous avons fait part du non ou manque d'entretien de la fontaine à eau à l'« atelier » ... elle est complètement en panne.**

La Direction informe que le contrat d'entretien a été repris par la Société Dallmayr.

Cette dernière a été recontactée afin d'effectuer la maintenance nécessaire.

- 8. Entretien Dijonnais : revoir l'entretien des sanitaires du rez-de-chaussée et des véhicules Divia (poste de conduite et pare-brise).**

La Direction en convient et s'occupe déjà du sujet.

Un point avec la société « l'entretien dijonnais » a été fait il y a deux mois. Une nouvelle procédure de suivi a été mise en place (émargement de tâche effectuée).

La Direction confirme que l'entretien des vitres est fait 2 fois par an en 3 à 4 fois, principalement le samedi matin.

Elle va refaire un rappel sur l'entretien quotidien/journalier :

- des véhicules Divia
- des sanitaires dans le bâtiment administratif

- 9. Divia city : serait-il possible de prévoir un peu de maintenance pour les sanitaires du dépôt courvoyeur ?**

La Direction a pris note des achats de matériel à effectuer (poubelle, lunette toilette...).

Un des membres du CSE précise que le dépôt Courvoyeurs est propre, l'entretien quotidien est suivi et bien fait.

Exploitation :

- 10. Lors des reconnaissances et formations de conducteurs aux lignes ou tâches diverses ; serait-il possible d'y intégrer une feuille de contrôle, « acquisition des tâches » ?**

La Direction précise que le parcours d'intégration et la formation des nouveaux arrivants sont personnalisés en fonction du type de conducteur embauché (conducteur novice ou expérimenté...).

Les supports permettant la reconnaissance, sont nombreux : tablettes, fiches horaires, Hanover, billettique, et renseignements auprès des « anciens ».

11. Nous constatons qu'en ce moment, beaucoup de RTT sont refusés. Quelles sont les raisons ?

La Direction constate qu'en février beaucoup de demandes de RTT arrivent en même temps car les conducteurs veulent épuiser leurs jours.

Le service exploitation fait de son mieux pour satisfaire les demandes, mais doit également faire face et palier aux absences pour maladie des conducteurs.

12. Lorsqu'un conducteur prend son service dans l'après-midi et que des consignes sont à lui passer, serait-il possible de les envoyer en milieu de matinée et non à 4h du matin ?

La Direction a pris note du dérangement que cela peut occasionner pour les conducteurs. La consigne sera passée d'effectuer les messages de consignes, d'infos trafics, plus tard dans la matinée.

13. Serait-il possible de revoir le mode de rémunération TAD Divia du samedi ?

Rappel de rémunération minimum : Semaine 5h - Week-end 2h30.

Le Responsable d'Exploitation fait part de l'analyse des réservations sur les derniers week-ends.

Celles-ci sont concentrées sur la même tranche horaire et plusieurs lignes en même temps.

Selon l'accord de sous-traitance Divia, il est convenu de ne pas mutualiser les services, les lignes.

Les services de samedi ont des amplitudes de 8h, le temps effectif de travail est en moyenne de la moitié de l'amplitude prévue. Lors de l'établissement de ces derniers, l'exploitation reste vigilante afin de mobiliser le moins possible de conducteurs, certains sont mis en repos.

Il est également convenu de porter vigilance aux samedis à venir.

14. Divia city : ils ont eu une autorisation de prendre les voies du tram de l'arrêt Gare jusqu'à Monge par le PC pour toute la journée. Serait-il possible de confirmer aux conducteurs City cette autorisation ?

La Direction rappelle et confirme que toutes les consignes de circulation émises par le PC Divia sont applicables.

Le PC informe en premier les conducteurs du réseau, les sous-traitants dans un deuxième temps.

Emprunter les voies du Tram est possible mais reste au jugement du conducteur. Une formation rapide et de base sera faite par le formateur interne selon les besoins.

Sécurité :

15. Lors de la prochaine réfection du marquage au sol serait-il possible :

- d'inclure un marquage sur les trottoirs dans le lavage
- stationnement devant bureau réservé au véhicule d'entreprise

La Direction fait part que lors de la prochaine campagne de marquage au sol, plusieurs nouvelles signalétiques seront visibles :

- emplacements devant les bureaux réservés aux véhicules de relèves (clio et trafic au flocage Keolis), de relais (clio 4 portes), et véhicules électriques ; le numéro des véhicules sera apposé au sol
- marquage véhicule léger (sprinter, trafic...)

Les véhicules particuliers ne pourront plus se garer devant les bureaux.

Avant l'entrée dans le lavage, une troisième ligne directionnelle y sera apposée avec le complément sur les abords comme demandé.

Administratif :

16. Pourrions-nous mettre l'accent sur le texte de règlement (article 2.7) précisant que la « tenue correcte est exigée et que le port de certains vêtements est interdit » ?

La Direction convient que dans le cadre de notre exercice d'exploitant « service public » et au contact du client, un complément de règles est nécessaire.

Il y sera mentionné et précisé les tenues interdites.

Point HSCT :

Participant :

Madame Marjorie FOUVET, Chargée de missions HSE

Point accidentologie du travail

Depuis le début de l'année 2024 une réunion « Sécurité » a lieu tous les mois.

Point sur les accidents du travail au 18/03/2024

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
AVEC ARRÊT	1	0	0									
SANS ARRÊT	0	0	0									

Risque responsable : Chute de plain-pied
Analyse des causes : Réalisée



Comparatif 2024 VS 2023

Tf : 23,242 contre 0 en 2023

Tg : 0,651 contre 1,037 en 2023

Point sur les situations à risque

Retours situations dangereuses : 2
Risque responsable : Agression



Mail sécurité : securitekb@keolis.com

Traitement des AT/presque accident :

- 1 réunion /mois dédiée
- Analyse des causes
- Plan d'action (sensibilisation, achat EPI etc..)

Point accidentologie d'exploitation

Une réunion « Point sinistralité » est également organisée tous les mois.

Point sinistralité au 29/02/2024

	Année en cours Au 29/02/2024	Année N-1 Même période	2022 Même période
Accidents Non Responsables	4	2	0
Accidents Responsables à 50 %	3	1	1
Accidents Responsables à 100 %	23	22	21
TOTAL ACCIDENTS	30	25	22
Taux d'accident pour 100 000 km	3,75	3	2,8
Coût global (non définitif)	26 114	21 406,45	40 707
Coût des accidents par kilomètre	0,031	0,025	0,057

Causes :

- Insertion rond points
- Angle mort
- Gabarit

Traitement des sinistres :

- 1 réunion/mois dédiée
- Analyse des causes
- Planification d'action correctives

Actualités sécurité

Point actualité sécurité

Programme IMPACT:

- 5 rituels (analyses des risques, COSEC, tournées HSE, HPI, point 5min)
- 4 pratiques (identifier les risques, accueil sécurité, gestion des compétences, préparer les situations de crises)

Analyse des risques :

- DUERP + PAPIRACT à jour
- Création onglet : coordinateurs de ligne
- 100% des AT analysés

Accueil nouveau salarié:

- Process digitalisé (10min), obligatoire pour tout nouveau salarié

Accueil prestataire:

- Process digitalisé (1min), obligatoire pour chaque entreprise extérieure

Journée sécurité :

- 21 mai
- Thèmes abordés : Agression / Chute de plain-pied / Sinistralité : insertion rond-point

La Direction rappelle que le port du gilet jaune est obligatoire dans l'intégralité de l'enceinte de l'établissement, dès l'entrée sur le dépôt.

Questions diverses :

- Les membres du CSE font part à la Direction du laxisme de certains conducteurs lors de l'entretien des véhicules (constatation avec photos faite sur le 531). C'est un manque de respect envers les collègues conducteurs et les clients.

- Les membres du CSE demandent également à la Direction que lors de la prise des véhicules par l'atelier, une housse plastique « siège » soit utilisée.

Points divers Direction :

Positionnement zone fumeur :

La Direction informe que la zone fumeur sera dorénavant interdite dans le patio et sera déplacée vers la partie extérieure arrière de la salle de pause lors de la remise en place pour la saison d'été de la tonnelle.

Celle-ci sera positionné en partie sur la zone gravillonnée pour pallier les périodes pluvieuses.

Prochaine réunion : 30 avril 2024

Fin de séance : 12h50

Le président du CSE

Laurent CHAPUS

Le secrétaire du CSE

Annick LEY